« La honte a changé de camp »

C'est ainsi qu'**ISABELLE DEMONGEOT** a commenté hier le verdict qui condamne Régis de Camaret à huit ans de prison ferme.

LYON, COUR D'ASSISES DU RHÔNE, HIER. – C'est visiblement très éprouvée qu'Isabelle Demongeot a pris connaissance, hier, du verdict qui reconnaissait la culpabilité de Régis de Camaret. (Photo Jeff Pachoud/AFP)

LYON –
de notre envoyé spécial

***« C'ÉTAIT UNE MAISON** de fous »*, a dit une témoin à la barre durant le procès. À tous les niveaux. Beaucoup se plaignaient de Sylvie Gardette, l'adjointe de Camaret à l'époque, à la fois maîtresse du maître des lieux et amante d'une pensionnaire de première, qui faisait parfois faire le ménage avec une brosse à dents. Des jeunes filles guettaient tard le soir pour voir le coach rentrer par la fenêtre dans la chambre de leur copine. Étrange endroit que ce Refuge, drôle de nom pour ce pensionnat du TC des Marres, à Saint-Tropez, où tout le monde ou presque savait que Régis, quarante-sept ans, avait des relations sexuelles avec Stéphanie, treize ans. Une ancienne collaboratrice, venue à la barre, regrettait, bien trop tard, d'avoir été témoin de quelques autres incidents *« qui auraient dû lui mettre la puce à l'oreille »*. Mais personne ne se doutait encore de l'innommable, des viols à répétition et de ces petites chambres du pensionnat où dormaient des filles en *« petites culottes Barbie »*. Il aura fallu près de trente ans pour que les langues des victimes se délient, au fil des thérapies et des premières plaintes, quand la force de parler a remplacé le sentiment de honte et de dégoût. *« Procès exceptionnel »*, plaidait hier Me Daoud, l'avocat de Régis de Camaret, pour dire qu'il avait été *« biaisé »* par tous ces témoins « prescrits ». Dix-huit ont défilé durant cette semaine de débats pour décrire la réalité sordide d'une académie de tennis sous le soleil de Saint-Tropez. Pour raconter cette histoire hors du commun d'un prédateur qui n'aura fini par être inquiété qu'au crépuscule de sa vie. Dans ces années 1980, Régis de Camaret était l'entraîneur tout-puissant du TC des Marres. C'était, de l'avis général, un très bon coach qui savait convaincre ses protégées qu'elles pouvaient devenir des championnes. Charismatique, bohème et même charmeur avec *« les mamans qui lui couraient toutes après »*. Un peu bourru, mais très exigeant et perfectionniste avec les filles. Un acharné du tennis *« qui sentait la transpiration »*, très éloigné de la jet-set tropézienne. Et l'histoire a dérapé.

Un expert : « Une personnalité marquée par l'égocentrisme et la non-sensibilité »

L'éducateur, à qui les parents avaient confié leurs jeunes filles, est devenu *« un démiurge au milieu des nymphettes »*, l'expression est de l'expert psychologue qui a analysé l'accusé. L'expert n'aura trouvé chez Camaret aucun signe de perversité, ni même évoqué une quelconque trace de travers pédophile. Il aura juste noté *« une personnalité marquée par l'égocentrisme et la non-sensibilité, structurée sur un mode narcissique »*. Dans sa plaidoirie hier, Me Daoud, un des avocats de la défense, a mis en exergue l'environnement sportif pour resituer les faits. *« Dans un endroit où l'on cultive l'excellence sportive*, a-t-il dit, *l'entente entre l'entraîneur et les joueuses doit être totale. Il existe comme un transfert. Malgré elles, les filles du centre, qui ont un désir amoureux mais pas sexuel, vont encourager par leur attitude une réponse inopportune de leur coach. Elles ont le sentiment qu'elles sont uniques, elles veulent un lien d'exclusivité avec l'entraîneur, elles veulent être l'élue. Mais ce n'était pas à elles de mettre la barrière, mais à l'adulte. La passion était dirigée vers l'entraîneur mais pas vers l'homme. »* Puis, s'adressant à Camaret : *« Régis, vous avez failli totalement à vos obligations, vous êtes sorti des limites du court. »* L'avocat voulait faire penser que l'homme qu'il défendait, parfait grand-père, n'avait perdu le contrôle que dans le contexte porteur du monde des courts, pour contester l'image du *« stakhanoviste du viol »* qu'avait employée la veille Me Giudicelli, avocat des parties civiles. Ce fut donc aussi ce procès-là, celui de l'emprise d'un coach sur son élève. Ç'aurait pu être celui du laisser-aller des instances ministérielles et fédérales qui ont laissé un homme sans diplôme entraîner, alors même que toute activité d'enseignement doit faire l'objet de contrôles de l'inspection jeunesse et sport et que les centres de pension doivent être rigoureusement contrôlés. Ce fut en tout cas celui d'un homme de soixante-dix ans, qui, durant tout le procès, sera resté figé et insensible devant le défilé des victimes. Quand le président lui a demandé à la fin des plaidoiries ce qu'il avait à ajouter, il ne répondit qu'un mot : *« Non. »* Deux heures plus tard, il partait en prison avec une peine de huit ans de réclusion et l'interdiction à vie d'exercer une activité professionnelle en lien avec le tennis (*). *« On est touchées, vidées*, dira Isabelle Demongeot, les yeux pleins de larmes au terme du combat. *Ce fut long, mais on ne se sent plus coupables. La honte a changé de camp. »*

FRANCK RAMELLA

(*) Âgé de soixante-dix ans, Régis de Camaret pourra bénéficier rapidement d'une demande de liberté conditionnelle en vertu de la loi pénitentiaire de novembre 2009.